

Communiqué de presse

Partenariats public-privé: vers un intérêt accru pour les investisseurs institutionnels?

Berne, le 16.12.2011 La crise financière en Europe va aboutir à un renchérissement et à une diminution des crédits octroyés par les banques, ce qui pourrait également affecter la mise en œuvre de projets d'infrastructure. Les plans conçus dans le cadre de coopérations entre les secteurs public et privé, avec des partenaires solides, pourraient de ce fait attirer davantage d'investisseurs institutionnels. C'est sur ce scénario que mise l'Association PPP Suisse qui a donné aujourd'hui la parole à des experts du secteur financier sur le thème «Nouveaux modes de financement des projets de partenariats public-privé».

En plus d'avoir fortement affecté l'obtention de capitaux par les pouvoirs publics et les investisseurs privés en Suisse également, les crises financières de 2008 et 2011 ont par ailleurs soulevé de nombreuses questions. La faiblesse de l'euro a renforcé les inquiétudes et provoqué de nombreux remous. De l'avis de Niklaus Scheerer, vice-président de l'Association PPP Suisse, les coûts de financement vont changer de manière générale, et pas uniquement pour les projets de partenariats public-privé (PPP). Le renforcement des obligations de couverture des engagements par les fonds propres va conduire à un renchérissement et à une diminution du nombre des crédits octroyés par les banques. De ce fait, selon N. Scheerer, les projets de partenariats public-privé peuvent notamment servir pour se procurer aussi d'autres instruments de financement à long terme (essentiellement des assurances, fonds et caisses de pension). Le futur proche nous dira quelle sera la solvabilité des États pour l'avenir. D'après le vice-président de l'association, il est tout à fait envisageable qu'un projet PPP bénéficie d'un classement supérieur à celui d'un État.

Pour Jürg Stöckli, responsable CFF Immobilier et hôte de la séance d'information de l'Association PPP Suisse, la forte augmentation escomptée des transports publics pourrait conduire à ce que les investissements à proximité des gares attrayantes soient plus souvent envisagés et réalisés dans le cadre d'une collaboration public-privé.

Potentiel pour des coopérations

Selon Mark Honauer, responsable Immobilier Suisse auprès de la Suva, le potentiel existant pour une coopération fructueuse entre les maîtres d'ouvrage publics ainsi que les investisseurs privés et institutionnels, en termes de financement, de rentabilité et de durabilité, est aujourd'hui insuffisamment exploité. Selon ce dernier, les conditions imposées par les autorités concernant les directives de placement et l'ignorance des conditions-cadres matérielles constituent des obstacles possibles à un engagement des investisseurs institutionnels. M. Honauer estime toutefois qu'il existe un potentiel pour des coopérations entre les maîtres d'ouvrage publics et des investisseurs institutionnels.

Pour Barbara Weber du cabinet B Capital Partners, les projets de partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures représentent pour les investisseurs institutionnels, qui évitent les risques, une solution de rechange intéressante aux emprunts d'État et à

l'immobilier. L'horizon d'investissement à long terme et la durée de vie des projets de partenariats public-privé conviennent aux engagements à long terme des investisseurs institutionnels. Par ailleurs, certains projets de partenariats public-privé pour des installations d'infrastructure présentent des flux de recettes prévisibles, stables et continus sur le long terme. En définitive, selon Barbara Weber, les installations d'infrastructure sélectionnées proposent une protection contre l'inflation pouvant aller jusqu'à 100 %.

Nouvelles formes de financement des partenariats public-privé en Suisse

Experte en partenariats public-privé pour le compte de la société allemande DKC Deka Kommunal Consult GmbH, Melanie Kunzmann a présenté dans ses explications, en plus du financement de projet, différentes formes de financement alternatives pour les PPP du point de vue des pouvoirs publics. Selon cette dernière, les cantons et communes intéressés doivent les examiner au cas par cas en vérifiant les objectifs de chaque projet, la répartition des risques souhaitée et l'incitation pour les partenaires privés. D'après cette experte, il est impératif de procéder à une analyse économique précoce du projet. Ainsi il sera possible d'élaborer systématiquement les options de financement en fonction des différents besoins des pouvoirs publics et d'en présenter les potentiels économiques.

Lors de l'assemblée générale de l'Association PPP Suisse, Ulrich Appenzeller, Directeur général de l'armement, a été élu au sein du comité en tant que représentant de la Confédération. Il reprend les fonctions de Jakob Baumann, son prédécesseur, qui poursuit sa collaboration au sein du comité.

Pour de plus amples informations:

Lorenz Bösch, Président de l'Association PPP Suisse:

Tél. 079 426 54 19

Heinz Gut, Directeur de l'Association PPP Suisse:

Tél. 079 400 57 09